



Assemblée générale

Distr. limitée
2 avril 2004
Français
Original: anglais/espagnol

Comité spécial sur la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Décision du Comité spécial en date du 9 juin 2003 concernant Porto Rico

Rapport du Rapporteur du Comité spécial, M. Fayssal Mekdad (République arabe syrienne)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Informations de référence	2-15	2
A. Généralités	2-4	2
B. Statut constitutionnel et politique	5-15	2
III. Évolution de la situation	16-48	5
A. Évolution de la situation politique	16-29	5
B. Évolution de la situation militaire	30-44	8
C. Économie	45-48	12
IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU	49-54	14
A. Généralités	49-50	14
B. Mesures prises par le Comité spécial	51-53	15
C. Mesures prises par l'Assemblée générale	54	16



I. Introduction

1. À sa 6^{ème} séance, le 9 juin 2003, le Comité spécial a adopté la résolution A/AC.109/2003/22 intitulée : « Décision du Comité spécial en date du 10 juin 2002 concernant Porto Rico », au paragraphe 9 de laquelle le Comité spécial priait le Rapporteur de lui rendre compte en 2004 de son application. Le présent rapport a été établi par le Rapporteur du Comité spécial conformément à cette demande. Il examine la question de Porto Rico en considération des rapports précédemment établis par le Rapporteur, des événements politiques et militaires récents survenus à Porto Rico et des mesures prises par les organes des Nations Unies en la matière.

II. Informations de référence

A. Généralités

2. Porto Rico est la plus orientale et la plus petite des Grandes Antilles, dans la mer des Caraïbes, et s'étend sur 8 959 kilomètres carrés, y compris les petites îles voisines de Vieques, Culebra et Mona. Plus des trois quarts de l'île sont des zones montagneuses et le point culminant de la chaîne qui en parcourt toute la longueur atteint 1 219 mètres.

3. Selon le recensement effectué en 2000, Porto Rico a une population de 3 810 000 habitants. En outre, 3,4 millions de Portoricains résident aux États-Unis¹. Cette population est essentiellement hispanophone mais souvent bilingue espagnol-anglais. La densité de la population est l'une des plus élevées du monde, avec une moyenne de 429 habitants au kilomètre carré. Elle est très urbanisée, San Juan, sa capitale, comptant près du tiers de la population².

4. La nationalité américaine est accordée aux personnes nées à Porto Rico mais elles n'ont le droit de voter aux élections présidentielles ou législatives des États-Unis que si elles résident dans ce pays. En vertu des arrangements d'État libre associé, la défense, les relations internationales, le commerce extérieur et les questions monétaires sont du ressort des États-Unis d'Amérique tandis que Porto Rico est autonome sur le plan de la fiscalité, des questions sociales et des affaires locales en général. Les principaux partis politiques du territoire diffèrent essentiellement par leur position vis-à-vis du statut politique définitif de Porto Rico, le statu quo ne satisfaisant personne. Le Partido Popular Democrático (PPD), actuellement au pouvoir, souhaite un élargissement de l'actuel statut d'État libre associé, en vertu duquel les Portoricains resteraient sous la souveraineté des États-Unis, conserveraient la nationalité américaine mais disposeraient d'une plus large autonomie pour la gestion des affaires intérieures et d'une plus grande latitude pour l'établissement de relations régionales et internationales. Le Partido Nuevo Progresista (PNP) souhaite que Porto Rico fasse partie intégrante des États-Unis. Le troisième parti, le Partido Independentista Puertorriqueño (PIP) est partisan de l'indépendance de l'île.

B. Statut constitutionnel et politique

5. Porto Rico fut cédée aux États-Unis et devint un protectorat militaire à la fin de la guerre hispano-américaine. En 1900, le Congrès des États-Unis remplaçait le

gouvernement militaire par un gouvernement civil comportant un organe législatif élu par le peuple, la Chambres des députés (Cámara de Delegados). En 1917, la loi Jones ajoutait une déclaration des droits et instaurait un sénat élu par le peuple au sein de l'appareil gouvernemental. Par ailleurs, la loi Jones conférait la nationalité américaine à tous les Portoricains, bien que la Chambre des députés fût opposée à cette disposition.

6. En 1948, l'Assemblée législative a promulgué une loi érigeant en infraction criminelle le fait de préconiser la destruction par la force ou le renversement du gouvernement légal de l'île³. C'est en 1948 également que le Gouverneur a été pour la première fois élu au suffrage universel et non plus nommé par Washington. En 1950, le Congrès des États-Unis acceptait la mise en place d'un gouvernement constitutionnel par le peuple portoricain. En mars 1952, les Portoricains ont adopté la Constitution, ultérieurement entérinée par le Congrès des États-Unis sous réserve que certaines modifications soient apportées à la déclaration des droits⁴. Le référendum et la ratification de la Constitution par le Congrès ont été suivis par la création du « Commonwealth », traduction approximative de l'espagnol « Estado Libre Asociado » (État libre associé).

7. On trouvera aux paragraphes 91 à 119 du rapport du Rapporteur, daté du 26 août 1974 (A/AC.109/L.976), une description détaillée de la Constitution de l'État libre associé de Porto Rico. En bref, le Gouvernement comprend : a) un gouverneur élu pour quatre ans, lors de chaque élection générale; b) une assemblée législative constituée de deux chambres : le Sénat (27 membres) et la Chambre des représentants (51 membres, élus au suffrage direct des adultes, lors de chaque élection générale); et c) une cour suprême et d'autres tribunaux. Porto Rico est représentée auprès du Gouvernement des États-Unis par un commissaire résident qui est membre sans droit de vote de la Chambre des représentants des États-Unis mais qui a le droit de voter dans les comités et commissions dont il est membre. Bien qu'ayant ses propres tribunaux, l'appareil judiciaire portoricain est intégré dans le système juridique fédéral des États-Unis par l'intermédiaire de la Cour d'appel de la première circonscription judiciaire, et la législation fédérale prime sur la législation locale.

8. Même après l'instauration en 1952 d'un gouvernement constitutionnel à Porto Rico, toutes les lois relatives aux relations du territoire avec les États-Unis sont restées en vigueur conformément à la loi sur les relations fédérales (voir A/AC.109/L.976, par. 120 à 132), en vertu de laquelle Porto Rico relève des systèmes commercial, tarifaire et monétaire des États-Unis. Ces derniers sont en outre responsables de la défense de Porto Rico. En 1958, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé que soit modifiée la loi relative aux relations fédérales. En 1959, trois projets de lois réclamant des amendements au statut politique du territoire ont été proposés au Congrès des États-Unis, mais sont restés sans suite. Quand, en 1967, un plébiscite a eu lieu, demandant aux habitants de choisir entre l'indépendance, le statut d'État fédéré faisant partie des États-Unis, ou le maintien du statut d'État libre associé, c'est cette dernière option qui a été retenue avec 60,41 % des suffrages.

9. Un plébiscite organisé en 1993 autour de choix quasiment identiques à ceux du plébiscite de 1967 a donné les résultats suivants : 48,4 % en faveur du statu quo (État libre associé), 46,2 % en faveur de l'accession au statut d'État de l'Union, et 4 % en faveur de l'indépendance. Au vu de ces résultats, l'Assemblée législative de

Porto Rico a demandé au Congrès des États-Unis de déterminer si la définition de statut d'État libre associé telle qu'elle apparaissait sur les bulletins de vote était valide. Le Congrès a rejeté la définition en question faisant valoir qu'elle contenait des propositions qui ne pouvaient convenir (voir A/AC.109/1999/L.13, par. 172 à 180). L'Assemblée législative de Porto Rico a donc voté pour l'organisation d'un autre plébiscite en 1998. En février 1997, la loi Young qui tentait de donner aux résultats du plébiscite un caractère exécutoire pour le Gouvernement américain, a été soumise au Congrès des États-Unis. La Chambre des représentants a adopté le projet de loi en mars 1998 par 209 voix contre 208, mais celui-ci est devenu caduc, le Sénat ne s'étant pas prononcé à son sujet avant la fin de la session parlementaire.

10. Bien que le Congrès n'ait pas réussi à donner aux résultats du vote un caractère contraignant, le plébiscite de 1998 s'est déroulé comme prévu. Il y eut cependant beaucoup de discussions au sujet de la formulation des différents choix proposés sur les bulletins de vote. Le Partido Popular Democrático (PPD), partisan du statut d'État libre associé, a fait valoir que tel qu'il était rédigé le texte figurant sur les bulletins de vote présentait de manière inexacte le statut d'État libre associé et cherchait délibérément à déconcerter ses partisans en proposant comme autre choix un statut de « libre association » dont la définition était très proche de celle du statut d'État libre associé. Le PPD a insisté pour qu'un cinquième choix « aucun des choix ci-dessus » soit proposé aux électeurs, encourageant ses partisans à le suivre dans cette voie. Le plébiscite a eu lieu le 13 décembre 1998 et les résultats ont été les suivants : 50,4 % pour la formule « aucun des choix ci-dessus », 46,7 % pour la formule « État de l'Union », 2,3 % pour la formule « indépendance », 0,3 % pour la formule « libre association », et 0,06 % pour la formule « État libre associé ».

11. Après le plébiscite de 1998, le Président des États-Unis, William J. Clinton, a déclaré qu'il était prêt à collaborer avec le Congrès et les dirigeants de Porto Rico pour éclaircir la question du statut. Il a ensuite créé un groupe de travail sur le statut de Porto Rico et demandé aux coprésidents de ce groupe d'entretenir un dialogue continu avec le Gouverneur et le Commissaire résident de Porto Rico, les principaux partis politiques de l'île et d'autres groupes partisans d'une modification du statut de l'île. Ce dialogue doit viser à préciser les diverses options qui s'offrent à Porto Rico en matière de statut et à permettre aux Portoricains de choisir entre la formule « État de l'Union », la formule « État libre associé » et l'indépendance.

12. Lorsque le Président Georges W. Bush est entré en fonction en janvier 2001, il a amendé le décret-loi de son prédécesseur sur le Groupe de travail en reculant du 1er mai au 1er août 2001 la date limite de présentation des recommandations du Groupe⁵. En mars 2002, les médias portoricains ont rapporté que la Maison Blanche avait communiqué la liste des membres provisoires de l'Équipe de travail et que les assistants de la plupart des membres du Cabinet du Président Bush y figuraient. Des organes de presse ont rapporté les propos du porte-parole de la Maison Blanche, selon lesquels l'Équipe de travail examinait les différentes options s'offrant à Porto Rico et le Département de la justice lui servait de conseiller dans les domaines juridique et constitutionnel⁶.

13. Le 5 décembre 2003, la Maison Blanche a nommé les 16 membres du Groupe de travail. Parallèlement, le Président Bush a amendé le décret-loi du Président Clinton de manière à ce que le Groupe de travail n'ait à rendre compte de l'avancement de ses travaux que tous les deux ans et non chaque année. Dans le communiqué qui contenait la composition du Groupe de travail, la Maison Blanche

a indiqué qu'elle s'efforcerait de mettre en oeuvre la politique énoncée dans le décret-loi du Président Clinton. Les dirigeants du PPD, partisan de l'État libre associé, et du PIP, partisan de l'indépendance, ont tous les deux précisé qu'un tel geste ne signifiait pas que le Président Bush avait vraiment l'intention de prendre des mesures concernant le statut politique de Porto Rico dans un avenir proche. Pour sa part, le PNP, partisan du statut d'État de l'Union, a salué l'annonce faite par la Maison Blanche comme étant un signe que Washington souhaitait régler cette question rapidement après les élections qui se tiendront à Porto Rico et aux États-Unis en novembre 2004⁷.

14. Le Commissaire résident, Aníbal Acevedo Vilá, et le Gouverneur actuel, Sila Calderón, tous deux membres du PPD – parti au pouvoir, favorable à la formule de l'État libre associé – ont fait campagne contre la mise en oeuvre du décret-loi du Président Clinton à cause d'un désaccord avec les fonctionnaires fédéraux qui avaient décrété que leur propre proposition n'était pas réaliste. De telles pressions ont retardé la mise en route des travaux du Groupe de travail en 2001, ce qui a conduit la Maison Blanche à se demander s'il valait la peine de poursuivre, sachant que la question ne pouvait pas être réglée sans une attitude constructive de la part du Gouvernement portoricain. Cependant, les initiatives et les projets du Gouverneur Calderón et de M. Acevedo – tendant par exemple à entrer en contact avec des gouvernements étrangers, comme si Porto Rico était un État souverain, ont poussé la Maison Blanche à tenter de faire avancer les choses afin de trouver une solution⁸.

15. Mme Calderón et M. Acevedo proposent de reconnaître Porto Rico en tant que pays associé aux États-Unis dans le cadre d'une union exécutoire. Dans un tel cadre, l'État libre associé déciderait de l'application des lois fédérales et conclurait des accords avec les pays étrangers, tandis que les États-Unis continueraient d'accorder la citoyenneté aux ressortissants portoricains et poursuivraient tous les programmes d'aide à Porto Rico en cours actuellement⁹.

III. Évolution de la situation

A. Évolution de la situation politique

16. Les dernières élections tenues à Porto Rico ont eu lieu en novembre 2000. Il s'agissait d'élire le Gouverneur et le représentant auprès du Congrès des États-Unis, des membres du Sénat et de la Chambre des représentants locaux et de pourvoir divers postes au sein des administrations municipales et locales.

17. Le PPD, partisan de l'État libre associé, a gagné les élections et pris le contrôle du pouvoir exécutif et des deux chambres parlementaires, détenu jusqu'alors par le Partido Nuevo Progresista (PNP), partisan du statut d'État de l'Union. Mme Calderón, la candidate du PPD, est devenue la première femme à occuper le poste de gouverneur. Le Gouverneur sortant, Pedro Roselló, du PNP, était au pouvoir depuis huit ans. Le troisième candidat, Rubén Berrio Martínez, du Partido Independentista Puertorriqueño (PIP), partisan de l'indépendance est arrivé loin derrière.

18. Le PPD a également obtenu une majorité non négligeable au Sénat où il a remporté 19 sièges contre 8 au PNP et un seul au PIP. De même, à la Chambre des représentants, le PPD détient 30 sièges contre 20 pour le PNP et 1 pour le PIP.

19. M. Acevedo du PPD a battu Carlos Romero Barceló, candidat sortant du PNP, et a été élu Commissaire résident (représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis, sans droit de vote).

20. Le 27 mai 2003, Mme Calderón a annoncé qu'elle ne briguerait pas un deuxième mandat de gouverneur en 2004. Le Commissaire résident actuel, M. Acevedo, sera le candidat du PPD pour le poste de Gouverneur. Il affrontera l'ancien Gouverneur, Pedro Rosselló du PNP, le parti favorable au statut d'État de l'Union. Les questions centrales de la campagne sont l'économie, la corruption et la criminalité. M. Rosselló a promis que s'il était élu Gouverneur, il organiserait un référendum en 2005 afin de demander instamment au Congrès des États-Unis de proposer des formules de statut à base non territoriale devant permettre de résoudre la question du statut de Porto Rico.

21. Au cours de l'année 2001, première année du mandat de gouverneur de Mme Calderón, les deux questions qui avaient dominé la campagne électorale de 2000 (statut constitutionnel de Porto Rico et reprise des manœuvres militaires à Vieques) sont devenues secondaires par rapport aux efforts pour relancer l'économie (voir A/AC.109/2003/L.3, par. 37 à 40) et à la lutte contre la corruption. Cette dernière s'est poursuivie en 2002 avec l'inculpation de 17 anciens fonctionnaires, membres du PNP pour des délits allant du vol et de l'extorsion à la corruption¹⁰. En janvier 2002, le Gouverneur Calderón a annoncé des mesures anticorruption, et notamment le lancement d'une enquête auprès de tous les organismes publics ayant passé des marchés avec des personnes ou des entreprises accusées de fraude, et la création d'un comité d'éthique financière, chargé de surveiller le financement des campagnes électorales. Par la suite, l'opposition a contre-attaqué en accusant le Gouverneur et son parti d'abus de biens sociaux¹¹. Le 18 juin 2002, le Gouverneur a promulgué trois nouvelles lois relatives à la lutte contre la criminalité et la corruption. Par ailleurs, un montant supplémentaire de 31 millions de dollars, affecté à la lutte contre la corruption, a été inscrit au budget de l'exercice 2003¹². Dans un discours qu'elle a prononcé à l'Université de Harvard en octobre 2003, Mme Calderón a affirmé que l'île, qui autrefois était rongée par la corruption, était sur le point de devenir une vraie démocratie. Elle a déclaré qu'elle craignait que les enfants de Porto Rico ne s'habituent à voir leurs fonctionnaires se faire emmener menottes aux poignets, faisant référence à la télédiffusion des procédures de poursuite engagées contre les hauts fonctionnaires. Elle a ajouté que le Gouvernement dans sa totalité semblait corrompu. Elle a souligné que son administration avait commencé par renforcer les institutions financières et par donner la priorité à la création d'emplois. En outre, en 2002, 1 milliard de dollars avaient été investis afin d'aider les pauvres à construire de nouvelles maisons et à ramener l'espoir, la dignité et le respect là où ceux-ci avaient disparu¹³.

22. Quant au statut politique de Porto Rico et de ses relations avec les États-Unis, le Gouverneur Mme Calderón a, au cours de ses deux premières années d'exercice, rappelé à plusieurs reprises que toute initiative en ce domaine devait émaner de Porto Rico plutôt que de Washington¹⁴. Ainsi, plutôt que d'engager directement le processus du groupe de travail préconisé par Washington, elle a continué de défendre une proposition qu'elle avait présentée pour la première fois en juin 2000 lors de ses entretiens à la Maison Blanche avec le Président Clinton, des responsables politiques portoricains et des membres du Congrès des États-Unis. Il s'agissait de la création d'une commission portoricaine d'unité et de consensus politiques, composée de représentants des trois principaux partis, de deux juristes de

renom et de trois citoyens privés n'appartenant à aucun des partis, chargée de mettre au point le processus qui servira à déterminer le futur statut politique. Tout au long de cette période, la proposition a été rejetée par le PNP, partisan du statut d'État de l'Union, pour lequel tout débat de cette nature doit se dérouler avec la participation des autorités américaines; la commission ne s'est donc jamais réunie.

23. Sur le plan législatif, le débat concernant le statut politique est passé au premier plan en avril 2002 lorsque le Sénat et l'Assemblée législative de Porto Rico ont approuvé les résolutions recommandant la création d'une assemblée constituante (Assemblée du statut du peuple portoricain), mécanisme le plus viable et le mieux approprié pour déterminer le futur statut de l'île¹⁵. Cette recommandation a été entérinée par le PPD, par le PIP (partisan de l'indépendance), et par certains groupes tels que le barreau de Porto Rico. Elle a toutefois été rejetée par le PNP qui l'a de nouveau considérée comme une disposition sans intérêt, unilatérale étant donné qu'elle écartait d'emblée la participation des États-Unis¹⁶.

24. Le Gouverneur, Mme Calderón, a réaffirmé qu'elle souhaitait un élargissement de l'actuel statut d'État libre associé, mais elle a répété par ailleurs que les Portoricains devaient dégager un consensus sur la procédure à suivre avant que les discussions s'ouvrent à la Maison Blanche et au Congrès. En février 2003, le Gouverneur a annoncé que faute de consensus entre les principaux partis politiques de l'île, elle décidait de suspendre pour une durée indéterminée tous les efforts visant à faire avancer les travaux sur la question du statut. Elle a fait observer qu'en l'absence d'unanimité, il était douteux que l'on puisse créer un climat favorable à un examen de cette question par le Congrès. Malgré cette intervention, certains représentants du Parti de l'indépendance, le PIP, ont déclaré qu'ils poursuivraient le débat sur le statut et qu'ils envisageaient de rencontrer le Gouverneur dans un proche avenir. Le 28 février 2003, un groupe de 15 personnes comprenant des professeurs d'université portoricains, des avocats et des conseillers juridiques ont annoncé la création d'une commission d'examen du futur statut politique de Porto Rico sans la participation du mouvement favorable au statut d'État de l'Union¹⁷.

25. Comme indiqué dans de précédents rapports, à part les questions de politique générale, trois questions bien précises ont été soulevées devant le Comité spécial ces dernières années, résultant du statut politique particulier de Porto Rico et de sa relation avec les États-Unis. Il s'agit de : a) la présence militaire continue des États-Unis à Porto Rico, et notamment sur l'île de Vieques; b) l'emprisonnement aux États-Unis de Portoricains partisans de l'indépendance, accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de possession d'armes; et c) l'application de la peine capitale à des Portoricains pour crime fédéral.

26. Comme dans de précédents rapports, la question de la présence militaire sur l'île de Vieques sera abordée dans la section consacrée à l'évolution de la situation militaire (voir par. 30 à 44 ci-dessous).

27. La question des Portoricains accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de détention d'armes il y a une vingtaine d'années, et purgeant des peines de prison aux États-Unis a été traitée dans de précédents rapports. En essence, un certain nombre d'organisations portoricaines et de responsables politiques et civils ont fait valoir durant des années qu'il s'agissait essentiellement de prisonniers politiques qui avaient été condamnés à des peines démesurément lourdes. En août 1999, le Président Clinton a proposé d'accorder la liberté aux prisonniers à condition qu'ils renoncent solennellement à la violence. Onze des 15 prisonniers concernés ont

accepté l'offre, et un douzième a négocié sa mise en liberté au bout de cinq ans. Les défenseurs des prisonniers ainsi élargis ont fait remarquer toutefois que, du fait de la surveillance étroite exercée sur les actions et déclarations des ex-détenus aux termes de l'accord conclu, il leur était, dans la pratique, impossible de continuer à militer pour l'indépendance de Porto Rico. Le 10 septembre 2001, les neuf anciens détenus qui étaient encore soumis à certaines restrictions, ont signé une pétition demandant la fin du régime de surveillance. Au lendemain des événements du 11 septembre 2001, et en application des nouvelles dispositions adoptées par le Ministre de la justice des États-Unis, deux des prisonniers restants ont été mis au secret, bien que rien ne permette de conclure qu'ils aient eu un lien quelconque avec les événements¹⁸. Deux des prisonniers ont été remis en liberté l'an dernier, Antonio Camacho Negrón en mai 2002 et José Solís Jordán, en novembre 2002¹⁹.

28. La question de la condamnation à mort de Portoricains reconnus coupables de crimes a été développée de façon détaillée au paragraphe 23 du document de travail établi en 2000 (A/AC.109/2000/L.3). Bien que la peine de mort ait été abolie à Porto Rico, le Département de la justice américain a condamné 15 prévenus portoricains à la peine capitale depuis 1992. L'île détient ainsi l'un des taux de condamnation à la peine de mort par habitant les plus élevés de tous les États et territoires des États-Unis. Héctor Óscar Acosta Martínez et Joel Rivera Alejandro étaient deux Portoricains traduits en justice pour lesquels le ministère public aurait requis la peine de mort, s'ils avaient été déclarés coupables, en dépit de la décision du juge Salvador Casellas (United States District Court) selon laquelle la condamnation à mort pour crime fédéral n'était pas applicable à Porto Rico, parce que le peuple portoricain n'avait pas le droit de participer aux élections fédérales. L'American Civil Liberties Union (association américaine pour la défense des libertés civiles) avait applaudi cette décision et noté que c'était la première fois qu'un juge siégeant dans une cour d'assise fédérale invoquait le statut politique de Porto Rico pour empêcher le Gouvernement fédéral de faire appliquer la peine de mort sur l'île²⁰. En juin 2001, la Cour d'appel de Boston a contesté les arguments présentés par le juge Casellas et a déclaré que la peine de mort pouvait sanctionner les crimes fédéraux commis à Porto Rico, la jurisprudence ayant établi qu'une autorité locale ne peut pas se soustraire aux lois fédérales²¹. Le 31 juillet 2003, on a annoncé que les deux hommes étaient acquittés.

29. À Porto Rico, l'opinion publique s'oppose vivement à la peine de mort et un collectif de groupes religieux et d'associations locales, ainsi que des responsables politiques, ont promis de continuer à lutter contre les tentatives tendant à imposer la peine de mort sur l'île. Le Gouverneur Calderón a dit que renforcer le statu quo, défendu par le PNP, le parti favorable au statut d'État libre associé, serait une manière d'empêcher la loi fédérale de prévaloir sur les lois locales²². De plus, elle a affirmé que la question ferait partie intégrante d'une initiative visant à améliorer le statut politique actuel de Porto Rico²³.

B. Évolution de la situation militaire

30. Comme on l'a vu dans des rapports précédents, Porto Rico occupe depuis de nombreuses années une position stratégique militaire importante dans le cadre du Commandement de la région militaire sud des États-Unis (US Southern Command). Outre ses autres installations militaires à Porto Rico, la marine des États-Unis opère depuis 1941 dans la petite île de Vieques, qui compte 9 500 habitants et est située à

13 kilomètres de la côte orientale de Porto Rico. Vieques a été utilisée comme appui-feu naval et comme terrain d'instruction en munitions air-sol. Le 1er mai 2003, la marine américaine a cessé toutes les opérations militaires sur l'île. On trouvera des détails sur les exercices militaires conduits à Vieques durant la période pendant laquelle la marine américaine possédait une partie de l'île et sur les campagnes de désobéissance civile, les arrestations et les procès qui en ont découlé dans les documents A/AC.109/1999/L.13, paragraphes 18 à 22, A/AC.109/2000/L.3, paragraphes 24 à 30, A/AC.109/2001/L.3, paragraphes 29 à 38 et A/AC.109/2002/L.4, paragraphes 27 à 36. Selon un communiqué de presse publié après la cessation des opérations militaires, le Département de la marine demeurerait responsable du nettoyage environnemental de ses terrains et immeubles et démolirait et enlèverait toutes les installations et structures dans la zone. L'annonce dans les médias de la fin officielle de la présence de la marine à Vieques, le 1er mai 2003, a été suivie par quatre jours de manifestations organisées pour célébrer la fin des bombardements et le début d'une nouvelle ère pour l'île²⁴.

31. Le départ de la marine américaine de l'île de Vieques a fait suite à une vague de protestations, souvent violentes, à Vieques, et à différentes initiatives prises par le Gouvernement américain et les représentants portoricains en vue de préciser quelles seraient à l'avenir les activités de la marine sur l'île.

32. Le 29 juillet 2001, un référendum n'ayant pas force obligatoire a été organisé à Vieques. Les opposants à la présence de la marine américaine ont représenté 68 % des voix; 30 % des votants se sont déclarés favorables à son maintien pour une durée indéfinie et 1,7 % ont voté pour son maintien jusqu'en 2003. Le Gouverneur Calderón a déclaré que les habitants de Vieques avaient pris leur décision et s'étaient prononcés de manière claire. Elle a annoncé qu'elle communiquerait les résultats du référendum à la Maison Blanche et au Congrès. Dans sa réponse, la Maison Blanche a réaffirmé que le retrait de la marine de Vieques aurait lieu en mai 2003 comme prévu et que l'armée poursuivrait ses exercices d'entraînement jusqu'à cette date en se limitant à l'usage de bombes inertes²⁵.

33. Le 20 octobre 2002, Mme Calderón, le Gouverneur, a annoncé qu'elle avait reçu une confirmation officielle du Gouvernement des États-Unis selon laquelle les activités de la marine à Vieques cesseraient en mai 2003, comme le Président Bush l'avait déclaré plus tôt dans l'année. Dans un communiqué officiel, elle s'est félicitée de l'action inlassable des habitants de Vieques, des nombreux représentants de partis politiques et de la société civile, ainsi que des nombreux sympathisants aux États-Unis, qui avaient lutté en vue de parvenir à ce résultat²⁶.

34. Le 10 janvier 2003, le Secrétaire de la marine des États-Unis a certifié par écrit au Congrès que, comme prévu, la marine et le Marine Corps cesseraient leurs entraînements militaires à Vieques le 1er mai 2003, date après laquelle ils utiliseraient d'autres sites d'entraînement dans le sud-est des États-Unis et en mer²⁷. Le Gouverneur de Porto Rico a déclaré que cela représentait une victoire pour l'île et pour le peuple persévérant de Vieques. Elle a immédiatement nommé un comité chargé de coordonner la fermeture du champ de tir. De leur côté, les responsables et les manifestants de l'île de Vieques ont exprimé leur joie et déclaré qu'une fois les exercices finis, ils exigeraient que la marine et le Département de l'intérieur évaluent les dommages environnementaux causés durant les 60 dernières années et s'engagent à nettoyer complètement la zone. Le 13 janvier 2003, la marine a entamé ses derniers exercices militaires sur l'île de Vieques, qui ont consisté dans un

bombardement aérien par des avions de combat utilisant des munitions à blanc. Tout au long des jours suivants, d'autres manifestants ont été arrêtés et il y a eu de vifs affrontements entre manifestants et partisans du Partido Nuevo Progresista (PNP), ces derniers souhaitant que Porto Rico devienne un État des États-Unis et que la marine reste à Porto Rico²⁸.

35. À la suite du retrait de la marine de Vieques, trois questions connexes restent à clarifier : a) le développement futur de Vieques et son nettoyage environnemental; b) les conclusions définitives concernant les effets des exercices militaires sur la santé des résidents de Vieques; et c) l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads sur l'île principale de Porto Rico.

36. S'agissant du développement de Vieques, le Gouvernement portoricain a annoncé des investissements dans les infrastructures et la création d'emplois d'un montant de 50 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, au titre du programme Renacer Viequense²⁹. Parallèlement, l'île attire de nouvelles entreprises dans le tourisme, telles que le Wyndham Martineau Bay Hotel de 156 chambres, qui a été récemment ouvert³⁰. Le Gouvernement portoricain avait indiqué clairement qu'il attendait des autorités fédérales qu'elles nettoient les anciens terrains de la marine et l'Administrateur de la Environmental Protection Agency des États-Unis aurait déclaré que l'organisme veillerait à ce que le Département de la défense respecte les lois fédérales relatives à l'environnement.

37. Les plans prévoient que la majeure partie du camp García, zone militaire de 3 000 hectares, serait transférée au Département de l'intérieur, qui en ferait un sanctuaire d'espèces sauvages, ce qui nécessiterait l'application de normes de nettoyage moins strictes que celles qui seraient nécessaires pour un usage public, tandis que la zone de bombardement, d'une superficie de 225 hectares, sera entièrement clôturée et son accès interdit. En juin 2002, il a été annoncé que 775 hectares abandonnés par la marine des États-Unis en 2001 pourraient être conservés par le Service des poissons et de la faune sauvage du Département de l'intérieur et le Gouvernement portoricain³¹. Toutefois, de plus en plus d'appels se sont fait entendre à Porto Rico demandant aux autorités territoriales d'obtenir la propriété d'au moins une partie des anciens terrains occupés par la marine. En janvier 2003, le dirigeant du PIP, M. Berrios (qui a passé plus d'un an à manifester aux portes du camp García) a demandé instamment au Gouverneur de chercher à faire adopter un amendement à la loi fédérale, qui transfère les terres au Département de l'intérieur afin de garantir qu'elles ne soient jamais utilisées de nouveau à des fins militaires, qu'elles soient débarrassées des dangers environnementaux et puissent être données au peuple portoricain³². En avril 2003, le Département de la défense a réaffirmé au représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis que la marine nettoierait les zones qu'elle avait occupées³³.

38. Le 9 mai 2003, le bureau du Commissaire résident de Porto Rico a annoncé que la Commission aux forces armées du Sénat avait adopté un amendement dans lequel elle ordonnait à la marine, en coopération avec le Département de l'intérieur et l'Environmental Protection Agency (EPA), de lancer à Vieques un projet de nettoyage des terrains qui avaient été transférés au Département de l'intérieur. D'après le bureau du Commissaire résident, l'amendement fait obligation à la marine, en consultation avec le Département de l'intérieur et l'EPA, d'établir un plan de nettoyage détaillé et de le soumettre aux commissions aux affaires de défense du Congrès des États-Unis, au plus tard un an après le transfert des terrains.

Le plan devra comprendre, dans la mesure du possible, une liste détaillée de tous les travaux de nettoyage, des mesures correctives, les dates de début et de fin et le montant nécessaire pour effectuer l'ensemble des travaux³⁴. Il a ensuite été annoncé que le Congrès des États-Unis avait approuvé l'ouverture d'un crédit de 40 millions de dollars que la marine devait utiliser à Vieques en réparation et afin de préparer Vieques pour l'avenir³⁵.

39. L'île est actuellement divisée en deux. L'ouest, sous la responsabilité du Commandement de la région militaire sud des États-Unis (US Southern Command), et l'est, sous la responsabilité commune de l'EPA et du Conseil portoricain de la qualité de l'environnement. La marine américaine a fait de la partie ouest de l'île un programme de restauration des installations, terme de la marine utilisé pour désigner une étude de faisabilité destinée à dresser un bilan de la situation environnementale de l'île. La mise en oeuvre d'un tel programme est cruciale afin de recenser les substances toxiques en présence en vue de décider s'il faut recommander que le site soit couvert par le Superfund (fonds spécial de dépollution). La marine a commencé ses tests dès 2001, tandis que l'EPA a elle commencé à effectuer des tests sur la partie orientale de l'île après le départ de la marine.

40. Le 5 janvier 2004, l'EPA a annoncé le début d'une enquête sur certaines zones de la partie orientale de Vieques en vertu du *Resource Conservation and Recovery Act*. Dans le cadre de cette enquête, des prestataires de services extérieurs auxquels la marine américaine fera appel effectueront des prélèvements de terrain en surface et en sous-sol et puiseront de l'eau dans la nappe phréatique grâce à 10 puits installés récemment. L'EPA, en coopération avec le Conseil portoricain de la qualité de l'environnement, dirigera l'enquête. L'EPA prélèvera également des échantillons de sol et d'eau souterraine et fera des analyses indépendantes. La marine présentera un projet de rapport sur les résultats des prélèvements et des analyses à l'EPA et au Conseil portoricain de la qualité de l'environnement environ 120 jours après les prélèvements. L'EPA prévoit de donner au public la possibilité de consulter et de commenter le projet de rapport une fois que celui-ci aura fait l'objet d'un examen interne³⁶. Tandis que le processus d'enquête visant à déterminer l'ampleur des conséquences sur l'environnement se poursuit, un dénouement décisif consisterait à classer le site « Superfund ». Le Gouverneur Calderón a demandé à l'EPA de placer Vieques au rang des priorités nationales officielles pour le classement « Superfund ».

41. Une délégation d'hommes politiques de New York s'est rendue à Vieques. Ils ont affirmé qu'ils souhaitaient s'assurer que le Gouvernement américain nettoyait correctement le site après le départ de la marine. Le Service américain chargé de la pêche, de la faune et de la flore sauvages (United States Fish and Wildlife Service), qui gère quelque 6 000 hectares de terrain depuis que la marine s'est retirée, a informé les représentants de l'évolution de la situation. La plupart des Portoricains voient d'un mauvais oeil qu'une partie de l'île soit transférée à ce service qui ne s'est jamais opposé au fait que la marine américaine utilisait l'île pour des exercices de bombardement.

42. Concernant les effets que les exercices militaires pourraient avoir sur la santé des habitants de Vieques, le débat se poursuit entre la marine, qui maintient que ses bombardements et autres exercices n'ont pas été préjudiciables à la santé des habitants de Vieques et ceux qui maintiennent que des incidences des cancers et d'autres maladies anormalement élevées ont été enregistrées sur l'île. Alors que les

statistiques du Département portoricain de la santé indiquent que les taux de cancer à Vieques sont environ de 26 % plus élevés que la moyenne enregistrée à Porto Rico tout au long des années 80 et au début des années 90, en octobre 2002, le Secrétaire de la santé de Porto Rico a annoncé qu'une étude était en cours sur différentes causes de cancer, y compris le régime alimentaire et l'insuffisance des installations de santé, ainsi que les exercices de la marine. Entre-temps, une étude réalisée par l'Agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies sur les voies de contamination possibles entre le champ de tir de la marine et la zone civile située à environ 16 kilomètres de celui-ci a conclu en décembre 2002 qu'il n'y avait pas de risques de santé publique apparents³⁷. D'autres études sont en cours.

43. La troisième question connexe est l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads, siège des forces navales de la région militaire sud des États-Unis, qui a été construite en 1941 à l'extrémité orientale de Porto Rico, à 11 kilomètres de l'île de Vieques. D'une superficie de 2 150 hectares, la station emploie environ 4 800 permanents et temporaires et la marine estime qu'elle injecte plus de 300 millions dans l'économie locale chaque année. On a commencé à craindre la fermeture de la base – un des principaux employeurs de Porto Rico – lorsque le commandant en chef de la flotte atlantique, l'amiral Robert Natter, a laissé entendre en janvier 2003, que sans Vieques, les installations de Roosevelt Roads ne seraient plus nécessaires³⁸. Après le départ de la marine de Vieques, on pouvait s'attendre à ce que le Gouvernement américain ferme la station navale de Roosevelt Roads. Le 24 septembre 2003, le Congrès des États-Unis a officiellement approuvé la fermeture de la station navale dans le cadre d'un projet de loi sur les dépenses en matière de défense adopté à Washington. Le Commissaire résident de Porto Rico, qui s'est opposé à la fermeture de la station navale et s'est battu pour que les terrains soient transférés au gouvernement du territoire, a dit que le Gouvernement portoricain serait en mesure de prendre part aux décisions concernant l'avenir des terrains occupés par la base et que ce dernier aurait accès à près de 40 % des produits de la vente des terres³⁹. Le 2 octobre 2003, le Président Bush a entériné la fermeture de la base navale de Roosevelt Roads à compter du 1er avril 2004. En vertu de la loi, le Secrétaire de la marine des États-Unis disposera de six mois pour fermer la base. En vertu de cette loi, le Gouvernement fédéral peut décider de conserver certaines parties de la base et autoriser les autorités locales à exploiter les terrains militaires à des fins d'intérêt général⁴⁰. La base navale a effectivement fermé le 30 janvier 2004. Le 31 mars 2004, le statut de la base a été modifié; celle-ci a cessé d'être une base militaire américaine et pris un statut provisoire.

44. Le Commissaire résident de Porto Rico a annoncé que le Gouvernement portoricain, en coopération avec le Pentagone, avait commencé à travailler afin que les terres puissent être utilisées immédiatement après la fermeture de la base. Il a dit que le Département du commerce avait élaboré un plan d'exploitation qui satisfaisait le Département américain de la défense et le Gouverneur de Porto Rico⁴¹.

C. Économie

45. Porto Rico a une économie industrialisée, avec certaines particularités dues à son insularité et aux liens institutionnels étroits qui la lient aux États-Unis. Le produit intérieur brut par habitant de Porto Rico est estimé à 11 200 dollars par an, alors que celui des États-Unis s'élève à 36 300 dollars⁴². Les résultats économiques

sont étroitement liés au cycle commercial des États-Unis, à son régime fiscal et au niveau des transferts fédéraux. Le secteur manufacturier, qui comprend notamment des industries pharmaceutiques et électroniques, ainsi que des industries d'instruments scientifiques et d'instruments de précision, intervient pour plus de 39 % dans le produit intérieur brut (PIB), l'agriculture pour moins de 1 %. L'industrialisation a été stimulée par l'*Industrial Incentive Act* de 1954, qui donnait certains avantages aux entreprises nord-américaines implantant des usines dans l'île. En outre, l'article 936 du Code fédéral des impôts leur octroyait de généreuses incitations fiscales, y compris le droit de rapatrier leurs bénéfices sans payer d'impôts. Au cours des années, ces politiques ont contribué à faire de Porto Rico un poste avancé hors frontières du secteur manufacturier⁴³ des États-Unis, transformant l'économie de l'île, autrefois dominée par les plantations de sucre, en une économie industrielle moderne. Néanmoins, en 1996, le Congrès, par souci de rigueur budgétaire, a décidé de réduire progressivement ces incitations fiscales dans le cadre de la loi de finances rectificative pour les supprimer définitivement d'ici à 2007. En outre, la fabrication à forte intensité de main-d'oeuvre de produits textiles et de vêtements a diminué du fait de la concurrence étrangère. Ces dernières années, l'un des principaux objectifs de la politique économique portoricaine a donc été de préparer l'économie aux répercussions de la suppression progressive des exonérations fiscales octroyées au titre de l'article 936, en réduisant la dépendance de l'île vis-à-vis de l'industrie manufacturière et en favorisant, en particulier, le développement des secteurs de la haute technologie et du tourisme. Le candidat du PPD au poste de gouverneur, Aníbal Acevedo Vilá, a fait part de son intention, s'il était élu gouverneur, de faire en sorte que l'économie portoricaine cesse de dépendre du secteur manufacturier des États-Unis pour devenir une économie qui exporte des services en Amérique latine⁴⁴.

46. Élu Gouverneur en novembre 2000, Mme Calderón a entrepris de faire reculer la pauvreté à Porto Rico, en favorisant une croissance économique rapide. À cette fin, elle a constitué une équipe de technocrates issus des secteurs privé et public, mais a exclu d'augmenter les impôts pour couvrir la dette publique portoricaine et le déficit gouvernemental. Le budget pour 2002 présenté par Mme Calderón en mars 2001 s'élevait à 20,6 milliards de dollars. Le budget pour 2003 présenté au Congrès de Porto Rico en février 2002 s'élevait à 21 milliards 85 millions de dollars. Le budget pour 2004 s'élève à 23,4 milliards de dollars – soit 1,6 milliard ou 7,3 % de plus qu'en 2003. Sur les 23,4 milliards de dollars, environ 16,6 milliards sont consacrés à des dépenses de fonctionnement, 4 milliards aux dépenses d'équipement et 2,9 milliards au service de la dette⁴⁵.

47. Un programme de dépenses d'équipement et de travaux publics destiné à relancer l'économie (partie d'une enveloppe d'un montant total de 6 milliards de dollars sur plus de quatre ans) – qui comprend le port de transbordement à Ponce, un centre de convention à San Juan et d'autres projets moins ambitieux – se poursuit malgré son lent démarrage. Le maire de Ponce a demandé instamment au Gouvernement d'adopter le plan d'occupation des sols élaboré par sa municipalité, que celle-ci a présenté au Conseil d'aménagement de Porto Rico en février 2003. Il était prévu que les travaux sur le projet commencent au début de l'année 2004, une fois que le plan d'occupation des sols aurait été légalement ratifié par le Conseil d'aménagement. Il a été annoncé le 4 février 2004 que Porto Rico avait lancé un appel d'offres auprès de sociétés locales et internationales pour la construction du port de Ponce. Le port sera l'un des plus grands complexes du continent américain.

Les partisans du projet s'attendent à ce qu'il permette de créer des milliers d'emplois. Les experts font toutefois observer que son succès dépendra en partie des coûts salariaux, qui sont généralement bien plus élevés à Porto Rico que dans les autres pays des Caraïbes ou d'Amérique latine. Ils ont par ailleurs noté que la réussite du projet pouvait dépendre de la capacité de Porto Rico à faire pression sur le Gouvernement américain pour que ce dernier modifie la loi Jones de 1917, qui stipule que les navires qui transportent des marchandises entre Porto Rico et les États-Unis doivent être construits et conduits par des sociétés américaines, ce qui coûte généralement plus cher⁴⁶. D'après le Président du Conseil d'aménagement de Porto Rico, les indicateurs économiques laissent apparaître une reprise continue de l'économie locale qui se traduira par une hausse du produit national brut (PNB) d'environ 2,7 % en termes réels pour l'exercice budgétaire 2003/04. Le Conseil d'aménagement prévoit une hausse de 3,8 % de la consommation privée et une augmentation de 3,3 % des revenus personnels. En septembre 2003, le taux de chômage était de 12,2 %, contre 12,6 % l'année précédente, et en octobre 2003, le Département du travail a annoncé une nouvelle baisse à 11,7 %. Le secteur du tourisme se porte bien lui aussi; les taux d'occupation des hôtels ont atteint les 77 % pendant le premier semestre de l'année budgétaire 2003/04, soit une hausse de plus de 5 % par rapport à l'année précédente. L'économie locale a enregistré un ralentissement, mi-novembre 2003, après sept jours de fortes pluies qui avaient conduit le Gouverneur à déclarer l'état d'urgence dans sept municipalités et à signer un décret ouvrant un crédit de 3,5 millions de dollars⁴⁷.

48. Tout au long de 2002, le Gouverneur Calderón a continué de faire pression sur le Congrès des États-Unis pour que celui-ci modifie la législation fiscale afin d'attirer de nouvelles entreprises à Porto Rico. Durant la précédente session du Congrès, elle aurait présenté à la Commission des finances du Congrès et à la Commission des finances du Sénat une proposition tendant à amender la section 956 du Code des impôts des États-Unis, et fondamentalement recréer la section 936 telle qu'elle était avant que le Gouvernement fédéral ne décide d'en éliminer la plupart des exonérations fiscales. Ainsi, pour les entreprises qui établissent des filiales à Porto Rico ayant le statut de sociétés étrangères contrôlées, les taxes redevables sur les bénéfices rapatriés aux États-Unis passeraient de 35 à 10 % ou moins. Cependant, fin septembre 2003, la Commission des finances du Sénat des États-Unis a rejeté l'amendement proposé à la section 956 et celui-ci n'a donc pas été présenté au Congrès des États-Unis. Même si on peut penser qu'un tel épisode nuit à l'économie portoricaine et même si on ne connaît pas encore tous les effets que ce dernier peut avoir sur les entreprises installées à Porto Rico, bon nombre d'économistes, à Porto Rico comme aux États-Unis, considèrent que le Gouvernement devrait s'attacher à diversifier l'économie, à savoir dans le secteur des technologies de l'information, et devrait profiter davantage de ses habitants bilingues, plutôt que de continuer à compter sur de nouvelles mesures propres à favoriser l'installation de sociétés américaines.

IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU

A. Généralités

49. Depuis 1953, les États-Unis conservent la même position sur le statut de Porto Rico et la compétence des organes des Nations Unies pour l'examiner, en

s'appuyant sur la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1953, par laquelle l'Assemblée les a déchargés des obligations qui étaient les leurs au titre du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Depuis, les États-Unis maintiennent que Porto Rico a exercé son droit à l'autodétermination, est pleinement autonome, a décidé librement et démocratiquement de constituer une association libre avec eux et, en conséquence, comme l'indique explicitement la résolution susmentionnée, ne relève plus de la compétence de l'ONU.

50. On trouvera des renseignements sur les mesures prises par les organes de l'ONU concernant Porto Rico avant 1974 dans le rapport de 1973 du Rapporteur (A/AC.109/L.976). Les renseignements concernant les années suivantes se trouvent dans ces documents : A/AC.109/L.1191 et Add.1 (pour la période de 1974 à 1976); A/AC.109/L.1334 et Add. 1 à 3 (pour les années 1977 et 1978); A/AC.109/L.1436 (pour la période de 1979 à 1981); A/AC.109/L.1572 (pour la période de 1981 à 1985); A/AC.109/1993/L.13 (pour la période de 1984 à 1998); A/AC.109/2000/L.3 (pour 1999); A/AC.109/2001/L.3 (pour 2000); A/AC.109/2002/L.4 (pour 2001) et A/AC.109/2003/L.3 (pour 2002).

B. Mesures prises par le Comité spécial

51. À sa 1ère séance, tenue le 11 février 2004, le Comité spécial, en adoptant les recommandations relatives à l'organisation des travaux présentées par le Président et le Président par intérim (voir A/AC.109/2004/L.2), a décidé de retenir le thème « Décision du Comité spécial, en date du 9 juin 2003, concernant Porto Rico » et de l'examiner en plénière.

52. À la 5e séance du Comité spécial, le 9 juin 2003, le Président du Comité a appelé l'attention sur un certain nombre de communications reçues d'organisations qui avaient exprimé le souhait d'être entendues par le Comité au sujet de Porto Rico. À la même séance, le Comité a décidé de faire droit à ces demandes et a entendu les représentants des organisations en question à ses 5e et 6e séances comme indiqué ci-après (voir A/AC.109/2003/SR.5 et SR.6).

5ème séance

Jorge Farinacci García (Frente Socialista); Angel Ortiz Guzmán (PROELA); Berthaida Seijo Ortiz (Colegio de Abogados de Puerto Rico); Salvador Vargas, Jr (Concerned Puerto Rican Americans); Alice Hernández (Partido Nacionalista de Puerto Rico); Miguel Otero Chavez (Gran Oriente Nacional de Puerto Rico); Francisco Velgara (Vieques Support Campaign); Betty Brassell (United for Vieques, Puerto Rico); Benjamin Ramos Rosado (ProLibertad Freedom Campaign); Fernando Martín García (Puerto Rican Independence Party); Vanessa Ramos (Association américaine des juristes); Carlos González (Comité ProRescate y Desarrollo de Vieques); Manuel Rivera (Puertorriqueños Unidos en Acción); José Adames (Al Frente); Nilda Luz Rexach (National Advancement for Puerto Rican Culture); Anita Vélez Mitchell (Primavida); Julio Antonio Muriente Pérez (Nuevo Movimiento Independentista Puertorriqueño); Wilma Reverón Collazo (Comité Puerto Rico à l'ONU);

6ème séance

Noel Colón Martínez (Congreso Nacional Hostosiano de Puerto Rico); Roger Calero (Political Rights Defense Fund); Martin Koppel (Social Workers Party); Luis Rosa-Pérez (Comité portoricain des droits de l'homme); Ricardo Gabriel (Hostos Puerto Rican Club au Hunter College); Anthony Melé (65ème Honor Task Force).

53. À la 6e séance, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution A/AC.109/2003/L.7. Le représentant du Venezuela a expliqué pourquoi il était favorable au projet de résolution. À la même séance, le Comité spécial a adopté la résolution A/AC.109/2003/22 sans la mettre aux voix. Ensuite, le représentant de Cuba a fait une déclaration.

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

54. L'Assemblée générale n'a été saisie d'aucun projet de résolution sur la question à sa cinquante-huitième session. En présentant le rapport du Comité spécial à la 72e séance de l'Assemblée générale, le 9 décembre 2003, le Président par intérim du Comité spécial a rappelé qu'à la fin de sa session, le Comité avait adopté par consensus une résolution sur Porto Rico.

Notes

¹ EFE Newswire, 18 octobre 2001.

² Economist Intelligence Unit, Puerto Rico Country Profile 2002.

³ Ivonne Acosta, *La Mordaza: Puerto Rico, 1948-1957* (Rio Piedras, éd. Edil, 1989), p.13.

⁴ Le Congrès des États-Unis a subordonné la ratification de la Constitution portoricaine à l'élimination de l'article 20 du projet de déclaration des droits. Cet article reconnaissait notamment le droit à la protection sociale en cas de chômage, maladie, vieillesse ou invalidité, le droit au travail, le droit à un niveau de vie suffisant et le droit des mères et des enfants à une assistance et à des soins spéciaux. José Trias Monge, *Puerto Rico: The Trials of the Oldest Colony in the World* (New Haven; Yale University Press, 1997), p. 114 et 117.

⁵ <www.whitehouse.gov/news/releases/2001/04>.

⁶ <www.puertorico-herald.org/issues/2002/vol9n09/WashUpdate>.

⁷ Economist Intelligence Unit, Puerto Rico, Country Report, décembre 2003.

⁸ *Puerto Rico Herald*, 15 décembre 2003.

⁹ Ibid.

¹⁰ *The Washington Post*, 15 août 2001 et *The New York Times*, 24 janvier 2002.

¹¹ *Financial Times*, 25 mars 2002.

¹² <www.fortaleza.gobierno.pr>, 18 juin 2002. L'une des trois lois a porté création d'un poste d'Attorney général, professionnellement et financièrement indépendant, chargé d'enquêter sur la criminalité dans l'île; la deuxième, intitulée Code d'éthique à l'intention des sous-traitants, régleme la conduite de tous ceux qui fournissent des services au Gouvernement; la troisième porte création d'un registre concernant les appels d'offres, et stipule les conditions que doivent remplir les entités qui postulent pour des marchés publics.

¹³ <www.ksg.harvard.edu/news/news/2003/calderon_101703.htm>, 22 janvier 2004.

¹⁴ Communiqué de presse de Sila María Calderón, 28 juin 2000.

-
- 15 Cámara de Representantes, resolución 3873, 25 avril 2002.
- 16 *The San Juan Star*, 8 octobre 2002.
- 17 Associated Press, 15, 17 et 24 février 2003.
- 18 Information communiquée par l'avocat Jan Susler, émanant du Congreso Nacional Hostosiano, 2 mai 2002.
- 19 <www.boricuanacional.org>.
- 20 *ACLU News*, 19 juillet 2000.
- 21 *The Miami Herald*, 6 juin 2001.
- 22 *Financial Times*, 28 juillet 2003.
- 23 Reuters, 6 juillet 2003.
- 24 <www.news.navy.mil>, 30 avril 2003, et Associated Press, Reuters et *The New York Times*, 1er mai 2003.
- 25 *The New York Times*, 29 juillet 2001 et *Chicago Sun-Times*, 31 juillet 2001.
- 26 <www.fortaleza.gobierno.pr>, communiqués, 20 octobre 2002.
- 27 Communiqué de presse du Pentagone, 10 janvier 2003 et Reuters, 10 janvier 2003.
- 28 Associated Press, 10-16 janvier 2003.
- 29 <www.fortaleza.gobierno.pr>, 6 juin 2002 et 20 octobre 2002.
- 30 Associated Press, 25 février 2003.
- 31 <www.fortaleza.gobierno.pr>, 6 juin 2002, et *The Miami Herald*, 8 juin 2002.
- 32 Associated Press, 14 janvier 2003.
- 33 <www.house.gov/acevedo-vila>, 2 avril 2000.
- 34 <www.house.gov/acevedo-vila>, 9 mai 2003.
- 35 <www.house.gov/acevedo-vila>, 16 décembre 2003.
- 36 Communiqué de presse de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis. L'enquête sur certaines des zones de Vieques débute lundi 5 janvier 2004.
- 37 Agency for Toxic Substances and Disease Registry, communiqué, 18 décembre 2002.
- 38 Associated Press, 11 et 16 janvier 2003.
- 39 *Caribbean Insight*, vol. 26, No 33, 26 septembre 2003.
- 40 Associated Press, 2 octobre 2003.
- 41 <www.house.gov/acevedo-vila>, 16 décembre 2003.
- 42 Central Intelligence Agency, *World Factbook*, 2002
- 43 Economist Intelligence Unit, Puerto Rico, Country Profile 2002.
- 44 Reuters, 18 août 2003.
- 45 *Caribbean Insight*, vol. 26, No 33, 4 juillet 2003.
- 46 Associated Press, 4 février 2004.
- 47 Economist Intelligence Unit, Rapport de pays sur Porto Rico, décembre 2003.
-